Les Menus (Scolaire et Portage de repas)

INFORMATION : En raison de ruptures de stock chez certains fournisseurs, les menus pourront être adaptés en fonction des disponibilités. De plus, afin de limiter le gaspillage alimentaire, certaines modifications pourront être apportées.

LUNDI 26 OCTOBRE	MARDI 27 OCTOBRE	MERCREDI 28 OCTOBRE	JEUDI 29 OCTOBRE	VENDREDI 30 OCTOBRE	SAMEDI 31 OCTOBRE
Pâté à la mirabelle (Ferme du Colombier) (12,7,10) Escalope de poulet crème et champignons (12,9,1,7,10,3) et champignons émincés (7) Fromage (7) Compote de pommes et biscuit pur beurre (8,1,7,3,6)	Crudités de saison Hachis parmentier (12,9,1,7,10,3) Fromage (7) Fruit de saison	Crudités de saison Sauté de porc (Ferme du Colombier) (12,9,1,7,3) et blé ebly (1,7) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)	Salade piémontaise (12,9,1,7,10,3,6) Cuisse de pintade et petits pois et carottes (9,7,6) Fromage (7) Cocktail de fruits au sirop	Crudités de saison Filet de colin sauce crème (12,9,2,1,7,14,3,4) et pâtes au beurre végétales sauce tomate et emmental (1,7,3) Fromage (7) Biscuit pur beurre (8,1,7,3,6) et crème dessert chocolat (7)	Crudités de saison Poitrine de veau farcie (12,9,1,7,10,3) et carottes vichy (9,7) Fromage (7) Pâtisserie (12,5,8,1,7,3,6)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.
Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.
Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	**Céréales contenant du gluten** (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose ▪ Maltodextrines à base de blé ▪ Sirops de glucose à base d'orge ▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
2	**Crustacés** et produits à base de crustacés	
3	**Œufs** et produits à base d'œufs	
4	**Poissons** et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	**Arachides** et produits à base d'arachides	
6	**Soja** et produits à base de soja	▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées ▪ Tocophérols mixtes naturels ▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja ▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja
7	**Lait** et produits à base de lait (y compris de lactose)	▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ▪ Lactitol
8	**Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	**Céleri** et produits à base de céleri	
10	**Moutarde** et produits à base de moutarde	
11	**Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame	
12	**Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l** (exprimés en SO2)	
13	**Lupin** et produits à base de lupin	
14	**Mollusques** et produits à base de mollusques	